

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 novembre 2013

## L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique

### Déclaration du groupe des entreprises

Le sujet qui nous réunit aujourd'hui est un sujet d'importance : en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle complexe et tourmenté, tout ce qui touche et contribue à l'éducation, la sensibilisation, l'évolution et surtout la capacité d'évolution des comportements, est essentiel.

Une vision ambitieuse du développement durable passe par une éducation responsable à celui-ci et ce, tout au long de la vie, que l'on parle des enfants, des jeunes, de leurs parents et de chacun d'entre nous.

En matière de développement durable, et ce terme est, à nos yeux, le plus important, notre assemblée a d'ailleurs adopté depuis le début de cette mandature plusieurs recommandations relatives à différents avis appelant à une réflexion en profondeur sur ce sujet. Le travail réalisé sous l'impulsion de nos rapporteurs, qui ont organisé l'audition passionnante de nombreux témoins, acteurs de tous horizons, a permis d'avancer en ce sens, et nous les en remercions.

L'avis comporte un volet historique précieux sur le rôle moteur qu'a eu l'environnement dans la reconnaissance de l'EEDD en 2004 laquelle permet aujourd'hui d'étendre sans conteste aux trois piliers du développement durable, que sont l'économique, le social et l'environnemental, l'enjeu politique des actions d'éducation en la matière. La dimension économique reste cependant le parent pauvre du partage des connaissances et mériterait une réflexion spécifique pour en renforcer la contribution aux deux autres volets.

La dynamique au sein du monde du travail est enclenchée, elle sera poursuivie et amplifiée dès lors qu'elle répond aux nouvelles attentes des parties prenantes, à savoir les clients et salariés vis-à-vis des entreprises. Nous nous réjouissons d'ailleurs que l'avis fasse partager certaines de leurs réalisations.

Aujourd'hui, parmi les travaux notables dans ce domaine figurent ceux des branches professionnelles qui ont intégré la dimension du développement durable dans les évolutions de leurs métiers, diplômes ou qualifications professionnelles. Ce sont des acquis particulièrement importants pour les PME-TPE, relais essentiel du développement à tous les âges dans le monde du travail, et de la diffusion de l'EEDD tel que le préconise l'avis avec notre soutien.

La recommandation de l'avis de préserver l'aspect transversal et pluridisciplinaire de l'EDD nous apparaît également clé : ni discipline dédiée, ni déséquilibre des trois dimensions sociale, économique et environnementale.

En ce sens, nous regrettons que l'avis suive la préconisation du représentant de l'Éducation nationale, de voir valider formellement les connaissances acquises à l'école en EDD et préférons la recommandation éclairée de Michel Hortolan, président de l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (IFREE), également auditionné, de privilégier la méthode consistant à susciter l'intérêt et l'adhésion du plus grand nombre et non la coercition.

Au-delà des points d'attention ou de réserve mentionnés, en particulier sur l'équilibre nécessaire des trois dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable, le groupe des entreprises considère favorablement l'avis exprimé sur saisine du Premier ministre.

Le groupe des entreprises a voté l'avis.